

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Ont donné procuration : Noël FOREST, Guénaëlle LE DUFF, Nathalie AYISSI.

Absents : Jérémy PERSON, Jonathan LIZIARD.

Est nommé secrétaire de séance : Jean-François GUILLEMETTE

### **I – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RESEAUX RUE DE L'ELORN**

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de renforcement du réseau électrique sont prévus rue de l'Elorn suite à des baisses de tension dans le secteur.

Par la même occasion, les câbles et fourreaux téléphoniques et les alimentations d'éclairage public seront mis en souterrain. Le montant total de ces travaux programmés par le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) s'élève à 109 800 € HT.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer les conventions avec le SDEF et la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas pour l'adoption du plan de financement : le SDEF financera la part « réseaux électriques », la Communauté de Communes financera la part « réseaux de télécommunication » et il restera à la charge de la commune la part « éclairage public » pour un montant de 8 850 € HT. Accord unanime.

### **II – TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE**

La mairie transmet ses délibérations et ses arrêtés par voie dématérialisée au Préfet. Les services de l'Etat proposent de signer un avenant à la première convention afin de transmettre tous les actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée : autorisations d'urbanisme, documents budgétaires...etc. Accord unanime.

### **III – REVALORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

La taxe d'aménagement est versée par les particuliers dès création de surface (construction, extension, création de garage...). Le taux communal est de 3%. Cette taxe permet d'encaisser environ 10 000 € par an. Il est proposé de la revaloriser de + 0.7 %. Le conseil municipal adopte le taux de 3.7%, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Adoption à l'unanimité.

### **IV – INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

Les logements vacants ne sont actuellement pas soumis à la taxe d'habitation. Or, le dernier recensement a permis de comptabiliser 70 logements vides. Il est proposé d'instaurer, comme dans plusieurs communes avoisinantes telles que Daoulas, Loperhet ou Trémaouezan la THLV, Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants. La base d'imposition correspond à la valeur locative du logement (la même que celle retenue pour la taxe d'habitation) et le taux appliqué est celui de la taxe d'habitation, à savoir 13.74 % à LA ROCHE-MAURICE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour instaurer cette nouvelle taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **V – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS DE TELEPHONIE**

La communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a organisé un groupement de commandes pour les prestations de téléphonie. Il est proposé d'y adhérer. Les marchés sont attribués à Stella Télécommunications pour les lignes mobiles et à SFR pour les lignes fixes et Internet.

L'adhésion à ce groupement devrait permettre à terme de mutualiser les réseaux et d'échanger gratuitement entre communes. Les tarifs seront sensiblement les mêmes que ceux pratiqués actuellement par ORANGE, la commune ayant déjà effectué un travail de réduction des coûts en 2015.

Accord unanime pour adhérer au groupement.

## **VI – POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Armelle FUR, adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur la rentrée 2017 : 197 enfants (132 familles) ont fait leur rentrée le 4 septembre dans de bonnes conditions. La répartition est la suivante :

### *En élémentaire*

- CP 14
- CE1 25
- CE2 20
- CM1 26
- CM2 22
- Bilingue GS/CP 11 (6 GS et 5 CP)

### *En maternelle*

- TPS 23
- MS 17
- GS 21
- Bilingue 18 (3 TPS, 10 PS, 5 MS)

Une nouvelle directrice, Melle Cécile LE GUIRIEC a été nommée à l'école élémentaire. La nouvelle classe bilingue a été installée dans la classe de CM1 et les élèves de CM1, plus nombreux, ont intégré la salle des arts et d'informatique de l'école. Pour des raisons de sécurité, une sonnette avec vidéo a été installée à la porte d'entrée du bâtiment.

Concernant les ordinateurs, ils ont été déplacés dans l'ancien cyber espace au complexe Roch Morvan. Le référent informatique de l'Education Nationale pour la circonscription a analysé le réseau et propose de remplacer WINDOWS par LINUX pour améliorer le fonctionnement des postes.

En maternelle, 3 matinées d'ATSEM ont été supprimées du fait de la fermeture du demi-poste. Une nouvelle répartition des horaires en a découlé pour les agents.

Concernant la carte scolaire des collèges, Laurence FORTIN indique qu'un travail est en cours au niveau du département afin de trouver des solutions pour désengorger le collège de Mescoat. Dans le projet initial, il était prévu d'orienter les enfants de LA ROCHE MAURICE vers le collège de Landivisiau pour la rentrée en 6<sup>ème</sup>, et ce, dès septembre 2018. Finalement, il semblerait que les familles pourront choisir entre Landerneau et Landivisiau, ce qui réjouit les élus.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

Nouveau lotissement : Robert CHOQUER, adjoint à la voirie, informe que les travaux d'aménagement vont démarrer en le 9 octobre 2017. Il y a déjà 2 réservations fermes, sur les 25 lots disponibles. Les premières maisons pourraient démarrer au printemps 2018. En ce qui concerne l'appellation de ce lotissement, plusieurs idées sont émises. Finalement, c'est l'appellation « Les Bosquets de Kermaré », proposée par Robert CHOQUER qui est validée à l'unanimité moins 1 voix.

Voie verte : Robert CHOQUER ajoute que la voie verte devant relier La Roche-Maurice à La Forest-Landerneau est quasiment praticable sur le territoire de notre commune. Il restera à réaliser les travaux du pont situé à la fois sur la commune de La Roche et de Plouédern. La communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sera à consulter pour voir si le financement peut être inscrit dans le contrat de territoire.

Incendie : L'incendie de ce mercredi matin sur l'immeuble situé 10 rue de la Mairie, a détruit les 2 logements locatifs et endommagé le commerce du rez-de-chaussée. Il n'y a pas de blessé à déplorer. Laurence FORTIN tient à remercier et à féliciter publiquement les services techniques de la mairie qui ont

fait preuve de sang-froid ce matin. Ils ont en effet réveillé une locataire présente dans un des appartements et l'ont fait sortir avec une échelle. Leur intervention a sans doute permis d'éviter un drame.

La séance est levée à 21h30.